

APPEL
à l'adresse du
Sommet intermédiaire des Exécutifs de la Grande Région
du 13 novembre 2023 à Tawern

Mesdames et Messieurs,

Le CICM a suivi avec beaucoup d'attention l'agenda de la Présidence rhénan-palatine des Exécutifs du Sommet de la Grande Région.

Un certain nombre d'axes importants, intéressant les entreprises artisanales et les chambres des métiers représentant leurs intérêts en Grande Région, ont été adoptés début 2023 dans le cadre du programme politique de la Grande Région, notamment la transformation et la conservation de la main-d'oeuvre qualifiée, le développement de l'économie circulaire (plus particulièrement dans le bâtiment), la mobilité, la pérennisation du réseau des acteurs des technologies environnementales et l'approvisionnement énergétique durable.

Ces axes de travail permettront de soutenir les initiatives du CICM sur la période 2023-2024 qui tourneront surtout autour des sujets relatifs aux transitions, à la formation et au développement des compétences.

Les questions centrales qui nous préoccupent sont: Quel Artisanat voulons-nous pour demain? Quelle place l'Artisanat va jouer dans les grands défis de notre société?

Les entreprises artisanales doivent être en capacité d'impulser une dynamique de transition: écologique, économique et sociale. Leur place centrale au cœur des territoires comme levier de développement, engage les patrons des TPE et PME artisanales. Ils mesureront pleinement, j'en suis sûr, la responsabilité qui est la leur.

Aujourd'hui, la transition écologique est en pleine mutation et nécessite que chacun prenne sa pleine part au défi écologique. Cette transition ne doit pas être perçue uniquement sous le prisme des contraintes mais au contraire de ce qu'elle peut apporter aux entreprises, de l'opportunité collective qu'elle représente.

L'Artisanat, comme acteur de la proximité, a la chance d'agir sur des territoires qui ont construit une histoire commune de coopération et de co-construction.

Je suis convaincu que la richesse de nos regards croisés, de notre vécu sont un terreau fertile pour faire grandir des projets communs qui répondront aux grands enjeux de notre société.

Les défis sont importants, nous le savons, mais nous avons à disposition notre agilité, notre capacité de résilience et notre esprit d'innovation pour nous adapter.

Les sujets importants de l'emploi et de la formation sont au cœur de nos préoccupations quotidiennes. De nombreuses entreprises font face à des difficultés de recrutement.

Pourtant, à l'avenir, il nous faut être en capacité de:

- **Répondre à la crise de la main d'œuvre**
- **Former les artisans de demain.**

La qualité de la formation est le gage d'un Artisanat reconnu et de la préservation de nos savoir-faire.

Cette formation doit aussi anticiper les nouveaux besoins et nous devons être en capacité de former aux nouveaux métiers, notamment les métiers liés à la transition écologique.

Nous sommes face à un territoire d'expérimentation qui ne nécessite qu'une chose: que nous soyons en capacité de construire collectivement les solutions d'avenir.

Les perspectives d'avenir de l'Artisanat en Grande Région et des travaux du CICM se dessinent par rapport aux **six pistes** suivantes.

Le CICM soutient les projets de coopération transnationale en matière de **politique énergétique** au sein de la Grande Région. Depuis de nombreuses années, l'Artisanat coopère étroitement en vue de la mise en oeuvre de la transition énergétique. La création des Centres de l'Environnement de l'Artisanat Saar-Lor-Lux a conduit, au milieu des années 90, à de nombreuses activités et projets communs. Au niveau de l'orientation de la transition énergétique dans la Grande Région, les volets « efficacité énergétique » et « énergie renouvelables » devraient faire l'objet d'une attention politique accrue. Etant donné qu'une qualification élevée des salariés est nécessaire pour la mise en oeuvre des politiques énergétiques, l'Artisanat demande par ailleurs une politique de qualification et de soutien commune.

Pour le CICM, la possibilité d'une **formation professionnelle transfrontalière** contribue à assurer aux entreprises la disponibilité d'une main d'oeuvre qualifiée dans la région. Par ailleurs, elle constitue une opportunité de formation, ouvre des perspectives d'emploi et favorise la mobilité professionnelle dans la Grande Région. Elle permet aux apprentis d'accomplir la partie pratique de leur formation dans un pays en bénéficiant d'un contrat d'apprentissage et de suivre la formation scolaire dans l'autre pays. Le CICM se félicite du fait que, dans le contexte de l'accord-cadre signé en 2014 à Trèves, les progrès réalisés dans le domaine de la formation professionnelle transfrontalière font l'objet d'un suivi documentaire par la Grande Région et souhaite que les projets soient davantage soutenus.

La **digitalisation** est présente partout et l'Artisanat intègre de plus en plus le numérique. Au sein de nombreuses entreprises ces nouveaux développements commencent à influencer durablement les processus de travail et d'apprentissage. Le développement de nouvelles compétences est une préoccupation majeure dans ce contexte. L'objectif du CICM est de donner une vue d'ensemble aux chefs d'entreprises et décideurs des défis actuels et surtout des chances de la digitalisation pour les activités artisanales traditionnelles, plus particulièrement dans le contexte du **futur monde du travail**.

Face à l'évolution rapide des marchés et l'offre croissante de produits industriels à grande diffusion, il existe une demande croissante pour des **produits individualisés**, à forte valeur ajoutée de qualité supérieure (que ce soit au niveau de leur fonctionnalité, de l'ergonomie, des nouveaux matériaux intégrés ou encore de leur esthétique) **et à caractère durable**. Les entreprises artisanales par le biais de leurs produits et services peuvent réagir directement à cette demande.

Le processus d'intégration au sein de l'UE a considérablement développé les possibilités d'exercer des **activités transfrontalières** dans les régions proches. De nombreux freins à l'offre de services transfrontaliers ayant été supprimés dans le passé, de plus en plus de PME artisanales osent se lancer sur les marchés de la Grande Région. Le CICM œuvre pour faire disparaître les freins administratifs et éviter la création de nouveaux obstacles par la mise en place d'une réglementation praticable, ceci notamment en matière de détachement.

Le CICM considère l'initiative concernant le « **Schéma de Développement territorial de la Grande Région (SDTGR)** » comme étant une étape importante afin de développer une réelle vision d'avenir de la Grande Région supportée par des actions stratégiques et des projets pilotes prioritaires. A l'avenir, il sera important de **prendre en considération une vision large incluant l'Artisanat** (en tant qu'acteur-clé résident à potentiel d'innovation élevé) **tout comme les PME en général**.

Les entreprises artisanales de la Grande Région sont des ambassadeurs de l'esprit transfrontalier et des structures entrepreneuriales de micro, petite ou moyenne dimension.

Il importera dans le cadre de la Présidence actuelle de la Grande Région de concevoir une **vision commune et réaliste** permettant à l'Artisanat de participer au développement de l'espace frontalier et s'inscrivant dans les enjeux de développement durable.

Cette vision d'avenir est partagée par tous les chefs d'entreprise: « demain c'est déjà aujourd'hui »!

Le CICM est d'avis qu'une approche stratégique commune est nécessaire en Grande Région définissant un **cadre de concertation** entre les acteurs institutionnels et les milieux économiques sur les **stratégies régionales en matière de main-d'oeuvre qualifiée adoptées qui devraient être rendues compatibles entre elles**. Il salue en ce sens certains échanges engagés, notamment entre les services de l'emploi de la Grande Région, mais fait toutefois un appel à l'adresse des autorités compétentes pour que le **processus de concertation sur les métiers d'avenir, les métiers en difficultés et les métiers en pénurie soit accéléré au niveau interrégional**, surtout au vu des besoins futurs de main-d'oeuvre qualifiée dans le contexte de la transition écologique.

Le CICM et ses organisations membres sont prêts à contribuer au processus de réflexion et de construction grand-régional en 2023-2024 et au-delà.

Metz, le 10 novembre 2023

Pour le Conseil Interrégional des Chambres des Métiers de la Grande Région

Philippe FISCHER

Président